



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél/fax 01 48 53 31 45 – voide@aliceadsl.fr

Orly, le 14 avril 2010

Monsieur Gérard SEGURA
Maire d'Aulnay-Sous-Bois
Mairie
93600 AULNAY SOUS BOIS

Objet : chantier du site pollué du CMMP

Monsieur le Maire,

Nous sommes consternés par la découverte, le 7 avril dernier, d'une importante couche d'amiante bleu (crocidolite le plus toxique) cachée sous la dalle de l'ancien atelier de broyage d'amiante sur le chantier de démantèlement du site du CMMP 107 rue de Mitry.

Cette couche d'amiante, à une profondeur de 60 à 80 cm sous terre, a été dissimulée par le CMMP en coulant une dalle par-dessus. Le CMMP prétendait avoir dépoussiéré les locaux et affirmait que la poussière d'amiante résiduelle, imputable à l'ancienne activité industrielle, ne dépassait pas quelques dizaines de grammes.

Ce fait ne nous a pas étonnés. Malheureusement, une fois de plus, Préfet et Maire de l'époque, n'ont pas voulu écouter les associations.

Pourtant, le témoignage d'anciens ouvriers du CMMP indiquait qu'avant cette dalle le sol de l'atelier était en terre battue recouvert de machefer. Aussi dès le 27 mars 2001 nous déposons en Préfecture, lors d'une réunion avec le secrétaire général de la Préfecture et le Maire de l'époque, 3 fiches techniques dont l'une exposait nos demandes d'études complémentaires notamment « un carottage du sol à l'emplacement de chacun des 11 broyeurs figurant au plan de 1968 du CMMP avec une profondeur de 8 à 10 mètres, sachant l'existence de fosses enterrées.

Le refus de ces recherches a trompé les professionnels du chantier qui, en toute bonne foi, ont démantelé la dalle à ciel ouvert. Sans leur vigilance, les ouvriers et l'environnement auraient pu être pollués à nouveau.

Cette découverte n'est pas sans conséquences. Elle révisé le calendrier des travaux et peut remettre en cause la rentrée des classes du Bourg 2. Par ailleurs, elle engendre un surcoût qui n'est peut-être pas le dernier. Nous ne savons pas ce que nous réserve le bâtiment C1 actuellement en cours de démolition.

Aussi, nous considérons que le protocole signé le 2 juillet 2009 entre la SEMPACT et le CMMP est remis en cause puisque cette pollution ne figure pas dans les études fournies par le CMMP, alors même qu'il ne pouvait l'ignorer.

Nous demandons, par conséquent, que la SEMPACT réclame ces surcoûts dans la procédure en justice qu'elle a entreprise contre le CMMP avec l'appui des associations. Notre avocat reste à disposition dans cette affaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide

Pour l'association Ban Asbestos : Nicole Voide

Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio

Pour l'Association des Parents d'Elèves : Stéphane Fleury

Pour Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot

Copie : SEMPACT 93